

qu'une foule de noms soient proposés de divers côtés, ou encore qu'aucun nom ne soit proposé. Nous ne sommes pas assez avancés pour qu'un seul administrateur ait été nommé. N'importe qui est libre de faire des propositions. De ma place au National-Canadien, il me semble que nous recevons beaucoup de propositions, dont plusieurs sont fort bonnes et je crois que nous y donnons suite.

(Texte)

M. BEAULÉ: Monsieur le président, j'estime qu'on s'y prend d'une manière radicale en imposant à une compagnie de placer tel ou tel homme à la direction de cette compagnie. Si le Comité exprime le vœu et recommande qu'il y ait des Canadiens d'expression française au bureau de direction, je serais prêt à retirer mon nom comme appuieur de la motion. Si le Comité est prêt à exprimer le vœu qu'il y ait des Canadiens d'expression française au bureau de la direction et qu'on y apporte une attention très sérieuse.

(Traduction)

M. FISHER: Je n'ai qu'une simple question à poser à M. Macdougall. Est-il permis de supposer que la moitié des administrateurs sera proposée par le National-Canadien et la moitié par le Pacifique-Canadien?

M. MACDOUGALL: Je crois que c'est probablement ce qui se passera.

M. FISHER: Je veux faire observer que la proposition peut avoir du bon, en ce sens que nous aurions ainsi pour la première fois l'occasion d'obtenir une réponse de la part du Pacifique-Canadien.

En second lieu, et je n'essaie ni de badiner ni de plaisanter, les deux réseaux font suivre de grands cours de français à leurs hauts fonctionnaires d'après ce que disent leurs services de relations publiques. A ce point de vue, je n'entrevois donc pas de grandes difficultés. Il me semble que cette exigence serait un stimulant et c'est pourquoi j'appuie la proposition.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, M. Beaulé a avancé une idée. Peut-être ne l'avez-vous pas saisie. Il a dit qu'il serait prêt à retirer son appui à la proposition de M. Caron si le Comité consentait à exprimer aux chemins de fer le vœu qu'ils nomment au moins deux administrateurs de langue française. De cette façon, le Comité aurait l'occasion plus tard au printemps de voir dans quelle mesure les chemins de fer ont accédé à ce vœu.

M. FISHER: A cette séance au printemps, nous ne pourrions interroger que M. Gordon. Nous ne pourrions pas interroger M. Emerson.

(Texte)

M. CARON: C'est exactement ce que M. Beaulé a proposé. M. Beaulé a proposé que s'ils voulaient nous dire qu'ils en avaient l'intention, il serait prêt à retirer sa motion mais on n'a pas dit qu'ils avaient l'intention; on a dit qu'ils ne le savaient pas. Ici je ne vois pas...

M. BEAULÉ: S'ils en ont l'intention... ils ne peuvent le dire.

M. CARON: Voilà la question: ils ne veulent pas le dire. Et puis, un député disait tout à l'heure: «Comment peut-on établir qu'un homme est d'expression française par le nombre de mots»? Je parle l'anglais; je puis m'exprimer en anglais, mais je ne puis pas dire que je suis d'expression anglaise parce que je ne le parle pas suffisamment bien. Je fais énormément de fautes quand je parle l'anglais. Puis, on a parlé de la question des droits de l'homme. Je ne sais pas ce que ça vient faire ici les droits de l'homme. Il y a des droits de l'homme pour empêcher de mentionner ça; il y a des droits de l'homme aussi pour le mentionner. Nous avons par la formule des droits de l'homme le droit de mentionner ce que nous désirons. Nous avons été tellement trompés dans le passé. Je n'ai pas l'intention de dire qu'on le sera cette année. En tous cas, comme le dit M. Fisher, on saura au printemps ce qu'ils auront fait, mais il sera trop tard